

ACTION URGENTE

UN DEMANDEUR D'ASILE DÉBOUTÉ RISQUE D'ÊTRE EXPULSÉ DE FORCE

Yosief Michael Kidane risque d'être expulsé de force du Royaume-Uni vers l'Érythrée, où il pourrait être arrêté, détenu au secret et torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements en raison de ses activités politiques et de la procédure de demande d'asile qu'il a engagée au Royaume-Uni.

Yosief Michael Kidane, 60 ans, est arrivé au Royaume-Uni en 2002 et a engagé une procédure de demande d'asile en novembre 2006. Les autorités britanniques ont rejeté son dossier et il a été débouté de son recours en février 2009. Ses avocats ont ensuite déposé de nouvelles demandes de protection internationale et sollicité la révision judiciaire de la décision d'expulsion. Ces requêtes n'ont pas abouti, bien que des experts aient indiqué que cet homme risquerait de subir de graves violations des droits humains s'il était renvoyé de force en Érythrée.

Yosief Michael Kidane appartient à l'un des principaux partis politiques d'opposition en Érythrée et a pris part à des activités politiques au Royaume-Uni, notamment à des manifestations contre le gouvernement érythréen. Il risque fortement d'être arrêté à son arrivée, détenu au secret, torturé et soumis à d'autres formes de mauvais traitements en raison de son militantisme et de sa demande d'asile à l'étranger, que les autorités érythréennes considèrent comme un acte de trahison.

Les autorités britanniques ont tenté de l'expulser le 4 mai 2010 mais n'y sont pas parvenues. Elles pourraient à nouveau essayer de le faire dès le 7 mai (dans les 72 heures suivant la première tentative). Le 6 mai au matin, Yosief Michael Kidane était détenu à Colnbrook, le centre où sont rassemblés les immigrés dans l'attente de leur expulsion. Amnesty International a pu consulter des rapports médicaux indiquant qu'il n'était peut-être pas apte à prendre l'avion en raison de deux thromboses veineuses profondes.

Depuis avril 2009, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) recommande à tous les États d'« éviter absolument de renvoyer de force des demandeurs d'asile en Érythrée, même lorsque leur requête a été rejetée, et [de] leur accorder au contraire des moyens supplémentaires pour se protéger ». Malgré cela, les autorités britanniques soutiennent que Yosief Michael Kidane ne court aucun risque.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités britanniques à ne pas renvoyer de force Yosief Michael Kidane en Érythrée, où il risquerait fortement d'être détenu au secret et de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements ;
- appelez-les à respecter leurs obligations au regard du droit international, notamment de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, de la Convention contre la torture et de la Convention européenne des droits de l'homme, qui interdisent de renvoyer une personne dans un pays où elle risquerait d'être victime de torture ou d'autres graves atteintes aux droits humains ;
- demandez-leur de donner la possibilité à Yosief Michael Kidane de soumettre une nouvelle demande de protection internationale sur leur territoire, et d'envisager des solutions adaptées permettant d'éviter la détention en attendant que son dossier soit examiné ;
- engagez-les à se conformer aux directives du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et à ne pas expulser de demandeurs d'asile vers l'Érythrée, où ils risquent de subir de graves violations des droits humains.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 17 JUIN 2010 À :

Ministre de l'Intérieur
Home Office, 2 Marsham Street
London SW1P 4DF, Royaume-Uni

Fax : +44 20 7035 0900

Courriel :

privateoffice.external@homeoffice.gsi.gov.uk

**Formule d'appel : *Dear Home Secretary,*
/ Monsieur le Ministre,**

Ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, chargé des frontières et de l'immigration

Home Office, 2 Marsham Street
London SW1P 4DF, Royaume-Uni

Fax : +44 870 336 9034

Courriel :

privateoffice.external@homeoffice.gsi.gov.uk

**Formule d'appel : *Dear Minister, /*
Monsieur le Ministre,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Royaume-Uni dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN DEMANDEUR D'ASILE DÉBOUTÉ RISQUE D'ÊTRE EXPULSÉ DE FORCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les obligations du Royaume-Uni au regard de la législation nationale et du droit international, notamment de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, de la Convention contre la torture et de la Convention européenne des droits de l'homme, lui interdisent de renvoyer une personne dans un pays où elle risquerait d'être victime de torture ou d'autres graves atteintes aux droits humains.

Depuis avril 2009, le HCR recommande à tous les États de ne pas expulser de demandeurs d'asile vers l'Érythrée car la politique gouvernementale de ce pays se traduit par de graves violations des droits humains. Par ailleurs, ces directives indiquent que les personnes renvoyées de force ont été « arrêtées sans motif, détenues, soumises à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements, voire tuées par les autorités ».

Des milliers de personnes sont détenues au secret en Érythrée, dans des lieux inconnus et pour des durées indéterminées, sans inculpation ni procès. Elles ont été arrêtées pour leur opposition présumée au gouvernement, pour avoir pratiqué leur foi religieuse alors que leur Église, évangélique ou autre, était interdite, pour s'être soustraites à la conscription ou pour avoir tenté de fuir le pays. Les autorités érythréennes considèrent le fait d'engager une procédure de demande d'asile comme un acte de trahison et une justification à la détention d'une personne renvoyée de force sur leur territoire. D'après les témoignages d'anciens détenus évadés, les responsables des services de sécurité érythréens s'intéressaient tout particulièrement à ce que les Érythréens déboutés de leur demande d'asile avaient pu dire sur leur pays d'origine au cours de leurs démarches. Sous la torture, ou la menace de se voir infliger un tel traitement, ces personnes ont été contraintes à déclarer qu'elles avaient trahi leur pays en affirmant qu'elles y étaient persécutées.

L'Égypte, le Soudan, l'Allemagne, la Suède et le Royaume-Uni procèdent depuis novembre 2007 à des renvois forcés de réfugiés et de demandeurs d'asile érythréens. Ces expulsions sont décidées sans prendre en considération le sort des réfugiés déjà renvoyés, qui ont été détenus arbitrairement et torturés, et sans tenir compte des directives du HCR recommandant de ne pas organiser de retours forcés en Érythrée.

AU 108/10, EUR 45/004/2010, 6 mai 2010

